

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Said-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun



Délibération n° 13-03 du 30 janvier 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX PROJETS DE TERRITOIRE – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour 2020 au titre de leurs activités respectives, les versements conditionnés de la subvention affectée à la réalisation des objectifs conventionnels définis par pôles aux associations suivantes :

- 36 500 euros au Comité départemental de gymnastique,
- 130 000 euros au Comité départemental de judo,
- 175 000 euros au Comité départemental de handball,
- 170 000 euros à Noisy-le-Grand handball,
- 390 000 euros au Tremblay-en-France handball SASP,
- 35 000 euros au Tremblay-en-France handball Association,
- 235 000 euros au Flash de La Courneuve,
- 55 000 euros au Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- le comité départemental de judo,
- Tremblay-en-France handball SASP,
- Tremblay-en-France handball association,



- le club de badminton d'Aulnay-sous-Bois ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- le comité départemental de gymnastique,
- le comité départemental de handball,
- le Flash de La Courneuve,
- Noisy-le-Grand handball ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.